

CHAPITRE 50 : Le rôle de la CNIL

Informier et protéger

La CNIL informe les particuliers et les professionnels et répond à leurs demandes.

Accompagner et conseiller

La CNIL encourage les organisations à se conformer à des pratiques respectueuses de la vie privée des personnes et de leurs données personnelles.

Contrôler et sanctionner

- **Phase de contrôle** : accéder à tous les locaux professionnels, demande de tout documents nécessaires, accès aux programmes informatiques...
- **Phase de sanction** : amende, injonction de cesser le traitement des données personnelles, retrait de l'autorisation de la CNIL...

Anticiper

La CNIL met en place une veille pour détecter et analyser les technologies ou les nouveaux usages pouvant avoir des impacts importants sur la vie privée.